



BUREAU DE L'AISLF

Déclaration d'éthique adoptée par le Bureau de l'AISLF le 18 février 2018.

La Déclaration d'éthique engage l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF), ses instances, ses membres et participant·e·s à ses activités à promouvoir et respecter :

1. Les libertés universitaires et scientifiques.
2. L'intégrité des personnes et le rejet de toutes formes de mépris, de violences et de discriminations liées notamment à l'âge, au sexe, à la sexualité, à l'identité et l'expression de genre, aux situations de handicap, à l'origine ethnique, la race, la couleur, aux ressources économiques, à la religion, aux opinions politiques et philosophiques.
3. La conduite responsable en recherche, incluant l'intégrité scientifique, la probité intellectuelle et la protection des personnes.
4. Les principes et standards de l'éthique organisationnelle qui régule la gouvernance (transparence, imputabilité, conflits d'intérêt, etc.).

Champ d'application

La Déclaration d'éthique porte sur toutes les activités associatives, scientifiques ou non scientifiques que l'AISLF organise ou co-organise : congrès, colloques, débats, ateliers, formations, rencontres, réunions, y compris les événements associatifs, culturels et conviviaux qui les accompagnent. Ces activités incluent celles des Comités de recherche (CR) et des Groupes de travail (GT) de l'AISLF.

La Déclaration s'applique aux membres de l'association (tels que définis dans les articles 1 et 4 de ses statuts) et aux personnes qui participent aux activités de l'AISLF : sociologues, spécialistes des sciences sociales et scientifiques d'autres disciplines, professionnel·le·s, doctorant·e·s et étudiant·e·s. Cette participation est entendue au sens large : inscription à titre onéreux ou gratuit, invitation, exécution d'un contrat, exercice d'un mandat ou d'une mission.

Diffusion

La présente Déclaration d'éthique figure en annexe des contrats, conventions et accords que noue l'AISLF, afin que ses partenaires en prennent connaissance et soient clairement informés des principes et recommandations éthiques qui guident ses activités.

Les sociologues et spécialistes des sciences sociales souhaitant adhérer à l'AISLF s'engagent à avoir pris connaissance de la Déclaration d'éthique en déposant leur candidature au Bureau de l'association. Celles et ceux qui sont déjà membres de l'AISLF, et plus généralement qui participent aux activités de l'AISLF, sont informé·e·s de l'existence de la Déclaration d'éthique et s'engagent à en prendre connaissance.

Information

L'AISLF n'a pas compétence pour traiter les possibles litiges liés à la Déclaration d'éthique. Toutefois, toute personne peut informer un ou plusieurs membres du Bureau de l'association d'un manquement à la Déclaration d'éthique, dont il ou elle a été l'objet ou dont il ou elle a eu connaissance. Les situations seront référées aux autorités compétentes.

Toulouse, le 18 février 2018

Marc-Henry Soulet, Président de l'AISLF